



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.05.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 08 octobre 2025

Date d'affichage : 08 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze octobre à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER

Nombre de Membres
en exercice : 13
Nombre de Membres
présents : 10
Nombre de suffrages
exprimés : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE.

Jean-Claude VINATIER a été élu secrétaire de séance

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de disposer, d'une trésorerie suffisante pour faire face aux décalages temporaires entre les dépenses et les recettes liées aux projets structurants de la commune et qu'il est opportun d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de sécuriser la gestion financière de la collectivité.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence située 25 chemin des Trois Cyprès – CS 70392 – CP27 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2 a présenté une offre relative à l'ouverture d'une ligne de Trésorerie d'un montant de 800 000,00 Euros (huit cent mille Euros).

Etant donné les conditions financières proposées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence pour une ligne de Trésorerie utilisable par tirage partiel ou total sans montant minimum, pour une durée de 12 mois, avec un taux révisable trimestriellement (Euribor 3 Mois Moyen + 0,80%) soit en ce moment de l'ordre de 2,825% (2,025%+0,80%).

Les Intérêts seront réglés par débit d'office en début de chaque trimestre.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.1618-2 relatifs aux emprunts et lignes de trésorerie ;

Vu le budget principal de la commune de l'exercice 2025.

Considérant la nécessité de disposer d'une trésorerie suffisante pour assurer la continuité du service ;

Considérant qu'une ligne de trésorerie constitue un instrument de souplesse financière permettant de couvrir les besoins momentanés de la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **AUTORISE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 800 000 euros, destinée à couvrir les dépenses et à faire face aux besoins ponctuels de trésorerie ;
- **FIXE** la durée de cette ligne de trésorerie à 12 mois ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en place de la ligne de Trésorerie et à son utilisation.

Fait et délibéré en séance le 15 octobre 2025.



Le Maire

Emeric SALLE

Le secrétaire de séance

Jean-Claude VINATIER

Marché des Collectivités Publiques de Proximité

25 Chemin des Trois Cyprès – CS 70392 – CP27

13097 Aix-en-Provence Cedex 2

Aix-en-Provence, le 06/10/2025

COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES

Monsieur le Maire

Affaire suivie par David ROUX

Ligne Directe : 04.42.19.25.84 – Messagerie : david.roux@ca-alpesprovence.fr

Objet : Offre de Financement Ligne de Trésorerie CAAP

Monsieur le Maire,

Vous avez consulté le Crédit Agricole Alpes Provence pour votre ligne de trésorerie. Nous vous remercions de votre confiance. Nous avons le plaisir de vous communiquer notre proposition commerciale, sous réserve de validation par notre Comité des Prêts dans les prochains jours :

Ligne de Trésorerie – Conditions particulières :

- ✓ Date d'émission de l'offre : 06/10/2025
- ✓ Date de validité de l'offre : 31/10/2025
- ✓ **Montant :** **800.000,00 euros** (Huit cent mille euros)
- ✓ Date d'entrée en vigueur : A la date de signature du contrat
- ✓ Durée : Un an à compter de la date d'entrée en vigueur
- ✓ **Indice de référence et marge :** **Euribor 3 Mois Moyen* + 0,80%**
(Le tout flooré à 0,80% en cas d'Euribor 3 mois moyenné négatif)
- ✓ Paiement des intérêts : Au trimestre
- ✓ **Frais de dossier :** **0,10% du montant soit 800,00 euros**
- ✓ Commission de non-utilisation : Exonération
- ✓ Marge appliquée en cas de retard : Taux d'intérêt en vigueur majoré de 3,00% l'an
- ✓ Garantie : Aucune

* Dernière cotation connue de l'Euribor 3 Mois Moyen : 2,025% le 01/09/2025

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit

Siège social : 25 chemin des Trois Cyprès CS70392 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 –

381976448 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE

Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07019231

Pour l'édition du contrat, nous vous remercions de nous fournir :

- ✓ Une **délibération du Conseil Municipal** signée par Monsieur le Maire et **enregistrée en Préfecture** ou une **décision du Maire enregistrée en Préfecture** accompagnée de la délégation de pouvoirs accordés au Maire par le Conseil Municipal.

En espérant avoir répondu à ce stade à vos attentes, nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Au plaisir d'échanger avec vous prochainement.

David ROUX

Chargé d'Affaires Collectivités Publiques

